



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# COMMISSION DES FORÊTS ET DES PARCOURS POUR LE PROCHE-ORIENT

## VINGT-DEUXIÈME SESSION

**Tlemcen (Algérie), 13-17 décembre 2015**

### **POLITIQUES RELATIVES AUX FORÊTS ET AUX PARCOURS DANS LA RÉGION PROCHE-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD**

1. Dans de nombreux pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord, l'absence de pratiques de gestion durable met en péril les forêts et autres terres boisées, les parcours et les plantations. D'après les données issues de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) 2015, la perte de superficie forestière a augmenté de 1,9 pour cent par rapport à 2010, ce qui est considérable dans une région où le couvert forestier est peu étendu.

2. Il existe de grandes disparités en ce qui concerne l'existence et l'élaboration de politiques, stratégies et programmes relatifs aux forêts et aux parcours. Alors que certains pays enregistrent des avancées non négligeables pour ce qui est de la formulation et/ou de la mise en œuvre, d'autres ne se sont pas encore dotés de politiques structurées ou détaillées dans le domaine des forêts et des parcours. Parfois, des politiques et législations forestières instaurées au milieu du vingtième siècle sont encore en vigueur.

3. La FAO a commandité une étude visant à analyser les points forts et les points faibles des politiques et stratégies dans des pays donnés. Il en est ressorti qu'il était absolument nécessaire d'actualiser, de réviser et d'harmoniser les politiques, stratégies, législations et arrangements institutionnels. Plusieurs domaines d'intervention possibles ont été recensés, notamment les suivants:

- intégrer les politiques et stratégies relatives aux forêts et aux parcours dans les politiques nationales de développement global, et transcrire les objectifs stratégiques portant sur la contribution du secteur aux économies nationales, à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté sous la forme d'actions opérationnelles, assorties de cibles, d'indicateurs et de budgets;

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

- associer les forêts et les parcours à d'autres utilisations des terres, en particulier l'agriculture et la gestion des terres, et renforcer la collaboration intersectorielle;
- assurer une meilleure compréhension de la contribution économique et sociale des forêts et des parcours afin d'accroître les investissements dans le secteur, et s'appuyer sur cette contribution dans le cadre de la transition vers une économie verte;
- renforcer les processus participatifs en invitant les populations locales, le secteur privé et la société civile à s'engager dans la gestion des forêts et des parcours;
- améliorer l'application des conventions internationales, notamment celles qui relèvent du système des Nations Unies, en concevant des stratégies relatives aux forêts et aux parcours en synergie avec des processus comme les trois conventions de Rio et les objectifs de développement durable (ODD), adoptés récemment;
- accroître la collaboration régionale afin de faciliter la mutualisation des enseignements tirés et des expériences des pays pionniers en ce qui concerne les outils et mécanismes permettant de transcrire les priorités de politique générale sous la forme d'objectifs, de plans d'action et d'activités concrètes spécifiques au secteur.

### Points à examiner

4. Les pays pourraient envisager:
  - de réviser ou de renforcer leurs politiques relatives aux forêts et aux parcours, en veillant à ce que toutes les parties prenantes s'engagent en profondeur afin de consolider les grandes orientations et le cadre réglementaire au niveau national;
  - préciser les contributions des ressources issues des forêts et des parcours aux économies nationales, ainsi qu'à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté, tout en étudiant les synergies possibles avec d'autres utilisations des terres comme l'agriculture.
5. Les pays souhaiteront peut-être solliciter l'aide de la FAO en vue:
  - d'améliorer leur estimation des ressources issues des forêts et des parcours, de renforcer les liens entre les politiques et activités relatives aux forêts et aux parcours, d'une part, et les ODD et les conventions de Rio, d'autre part, ainsi que de favoriser la transition vers une économie verte.

## I. Contexte

1. Dans de nombreux pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord, l'absence de pratiques de gestion durable met en péril les forêts et autres terres boisées, les parcours et les plantations. D'après les données issues du processus FRA 2015, la perte de superficie forestière a augmenté de 1,9 pour cent par rapport à 2010, ce qui est considérable dans une région où le couvert forestier est globalement peu étendu.
2. Alors que les administrations forestières remontent au début ou au milieu du vingtième siècle dans certains pays, elles n'ont été créées ou renforcées que récemment dans d'autres. Cette évolution historique se reflète dans la structure et la situation des institutions spécialisées, ainsi que dans leur fonctionnement. Dans certains pays, les autorités responsables des forêts et des parcours peuvent relever de plusieurs ministères ou institutions. En pareil cas, il y a peu ou pas de communication et d'harmonisation entre le ministère chargé des forêts et des parcours et les autres. Compte tenu des approches divergentes adoptées par les institutions nationales, il est extrêmement important d'actualiser, de réviser et d'harmoniser les politiques, stratégies, législations et arrangements institutionnels.
3. La FAO a commandité une étude visant à analyser les points forts et les points faibles des politiques et stratégies dans certains pays de la région. Les résultats de ces travaux sont synthétisés dans le présent document.

## II. Analyse des politiques relatives aux forêts et aux parcours dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord

4. Les pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord ne sont pas tous dotés de politiques et stratégies relatives aux forêts et aux parcours et se trouvent dans des situations extrêmement diverses quant à l'élaboration de leurs programmes nationaux intéressant les forêts et les parcours. Alors que certains ont formulé leurs politiques et stratégies forestières et leurs programmes forestiers nationaux (PFN) et les mettent en œuvre depuis plusieurs années, d'autres ont à peine commencé à formuler leurs PFN et les arrangements institutionnels et juridiques connexes. En revanche, plusieurs pays ne disposent d'aucune politique structurée ou détaillée dans le domaine des forêts et des parcours, et la protection et la conservation de leurs ressources issues des forêts et des parcours sont guidées par des arrangements législatifs. Certaines politiques et législations forestières instaurées au milieu du vingtième siècle sont encore en vigueur.
5. Au titre de son Programme ordinaire, de ses projets et programmes extrabudgétaires et du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, la FAO a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre des PFN, politiques, stratégies, législations et arrangements institutionnels qui encadrent l'utilisation et la gestion des forêts dans la région. D'autres donateurs et organismes de développement, comme l'Office allemand de la coopération internationale, ont aussi participé à la formulation de politiques, stratégies et programmes d'action concernant les forêts.

### A. Contribution au programme de développement national

6. Dans certains pays, le processus de formulation de politiques, stratégies et PFN a permis d'amorcer un dialogue national sur des questions liées au secteur forestier et de lancer des processus participatifs fondés sur l'engagement de toutes les parties prenantes concernées, et ainsi de promouvoir une transparence accrue quant à la prise de décision et au partage des avantages dans le domaine forestier. En outre, ce processus a favorisé la coordination intersectorielle et la complémentarité avec les secteurs pertinents, en particulier les parcours et les ressources naturelles.
7. Ces travaux de planification ont confirmé qu'il était nécessaire de mieux intégrer les politiques et stratégies relatives aux forêts et aux parcours dans les politiques et stratégies globales de développement au niveau national, et de renforcer leurs liens avec d'autres politiques concernant des

secteurs pertinents. Par ailleurs, ils encadrent la diffusion des principes de gestion durable des forêts, l'établissement de critères ou d'indicateurs permettant de suivre la gouvernance des forêts, l'élaboration de pratiques optimales, de directives et d'outils techniques, la suggestion de réformes juridiques et institutionnelles, ainsi que le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes intéressées par les questions relatives aux forêts et aux parcours.

8. Malgré les efforts déployés, le fait que les politiques et les lois soient peu appliquées a pour conséquence un suivi et une gouvernance insuffisants du secteur des forêts et des parcours dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord. Ce problème est exacerbé par la mise en œuvre limitée des principes et pratiques relatifs à la gestion durable des ressources naturelles et par l'inefficacité des mesures spécifiques de gestion durable des terres, d'où une faible contribution du secteur des forêts et des parcours à l'économie nationale.

9. L'étude a montré que la situation pouvait s'expliquer par les problèmes ci-après, qui se sont fait jour pendant les phases de formulation et de mise en œuvre des politiques. Ainsi:

- Les objectifs assignés au secteur des forêts et des parcours par les ministères de tutelle au niveau stratégique (politique et stratégie) en ce qui concerne la contribution à l'économie nationale, à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté n'ont pas été pris en considération à l'étape de la programmation (programmes d'action) ni transcrits au niveau opérationnel sous la forme de cibles, d'actions concrètes, d'allocations budgétaires et d'indicateurs spécifiques pour le suivi et l'évaluation.
- Dans de nombreux pays, les ministères de tutelle n'ont pas évalué véritablement le rôle du secteur des forêts et des parcours ni son potentiel dans le contexte du programme national de développement. Une telle évaluation aurait pourtant permis de faire apparaître la grande diversité des biens et services marchands et non marchands, associés à des fonctions aussi bien productives que protectrices, et de trouver différents moyens d'améliorer l'efficacité du secteur des forêts et des parcours pour ce qui est de contribuer à la concrétisation des objectifs de développement nationaux.
- Les propositions de révision concernant la législation forestière visent à faire participer les populations locales et le secteur privé. Cependant, ces consultations n'ont pas eu lieu faute de mécanismes d'application des lois et de procédures administratives adéquates.
- Le financement du secteur forestier demeure insuffisant et tributaire des fonds publics. Les rares initiatives au service d'un financement durable des programmes et activités relatifs aux forêts et aux parcours, y compris le paiement pour les services environnementaux (PSE), n'en sont qu'à leurs prémices.

## **B. Valeur économique des écosystèmes liés aux forêts et aux parcours**

10. De manière générale, les rôles économiques et environnementaux des forêts et des parcours au Proche-Orient et en Afrique du Nord ne sont pas appréciés à leur juste valeur. Peu de pays de la région ont tenté d'estimer la valeur économique totale (VET) des écosystèmes liés aux forêts et aux terres boisées et la contribution de ceux-ci au produit intérieur brut (PIB). Dans certains pays, notamment l'Iran, le Liban, le Soudan, la Tunisie et le Yémen, il existe un calcul officiel de la valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL) exportés comme les pistaches, les pignons, la gomme arabique, le romarin et le miel<sup>1</sup>. La Tunisie a réalisé récemment (2012-2014) des études sur l'évaluation de la VET des ressources issues des forêts et des parcours et le coût associé à la dégradation des écosystèmes liés aux forêts, aux autres terres boisées et aux parcours. Des efforts similaires ont été déployés en Jordanie, avec l'aide de l'Office allemand de la coopération internationale et de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

<sup>1</sup> FAO (2012). *Experience of the Near East region on utilization and processing of Non-Wood Forest Products*. Bureau régional pour le Proche-Orient (Le Caire).

11. Bien que plusieurs pays aient élaboré leurs propres méthodes pour estimer la valeur des services forestiers, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour accroître la valeur marchande de ces services. Le manque de reconnaissance des rôles très variés des forêts et des parcours demeure prépondérant, d'où la faiblesse des investissements dans le secteur. Les forêts et les parcours sont souvent négligés dans le débat sur les priorités régionales. La sécurité alimentaire est généralement envisagée dans une perspective purement agricole, ce qui occulte la contribution des forêts et des parcours à la sécurité alimentaire, à la sauvegarde de la vitalité et de la productivité des écosystèmes, et à la protection contre la dégradation des terres.

12. Les initiatives menées récemment dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord (Maroc, Tunisie) ont montré que les biens et services fournis par les forêts et les parcours et le PSE pouvaient inciter, au plan économique, les gouvernements et les populations à concevoir des mesures d'adaptation au changement climatique.

13. Développer des marchés pour les biens et services fournis par les forêts et les parcours nécessite une stratégie de communication à même de présenter les forêts et les parcours comme une source de débouchés professionnels et un prestataire de services apportant une valeur ajoutée à d'autres secteurs bénéficiaires.

### **C. Protection de l'environnement et restauration des paysages**

14. Les forêts et les parcours du Proche-Orient et d'Afrique du Nord ne doivent pas être considérés isolément. Plus que dans d'autres régions, il est nécessaire que toutes les parties prenantes adoptent une approche commune fondée sur les paysages, notamment dans les domaines suivants: agriculture et développement rural, sociétés urbaines, tourisme, industrie, environnement, transports, etc. Dans la plupart des pays, il n'existe pas de gestion intégrée des ressources issues des forêts et des parcours ni de dialogue intersectoriel, principalement en ce qui concerne la lutte contre la désertification et la dégradation des terres, la biodiversité, la protection de l'environnement et la restauration des paysages. La collaboration et les liens établis au plan de la formulation de politiques et de stratégies doivent se répercuter jusqu'au niveau des institutions chargées des questions relatives aux forêts et aux parcours (par exemple, l'Autorité du désert syrien ou la Commission de la haute steppe en Algérie).

### **D. Changement climatique**

15. Au Proche-Orient et en Afrique du Nord, les administrations forestières ont conscience des différentes formes de surexploitation, des utilisations concurrentes des terres et des effets du changement climatique, qui ont des répercussions négatives sur les ressources issues des forêts et des parcours ainsi que sur d'autres secteurs. Il convient de recueillir des informations sur l'ampleur du phénomène et la gravité des conséquences, ce qui fait apparaître combien il est nécessaire de suivre et d'évaluer régulièrement les forêts et les parcours afin de déterminer l'état des ressources, leurs niveaux de productivité et l'ampleur du changement. Ainsi, il serait possible d'obtenir régulièrement des informations quantitatives et qualitatives destinées à guider les efforts en faveur d'une gestion durable des forêts, des autres terres boisées et des parcours aux différents niveaux du processus décisionnel.

### **E. Économie verte**

16. Le rôle des forêts et des parcours dans l'économie verte n'apparaît pas dans les débats nationaux ni dans les politiques et stratégies ayant trait à ce secteur. Il est parfaitement possible de préparer le secteur des forêts et des parcours à l'économie verte tout en progressant vers une gestion durable des forêts et des parcours. Pour ce faire, il est nécessaire d'approfondir les connaissances en matière d'estimation des services écosystémiques et de renforcement des capacités afin de veiller à ce que les avantages tirés des forêts et des parcours soient intégrés au processus décisionnel, y compris grâce à la diffusion des résultats des estimations par différents moyens.

## **F. Processus participatif**

17. Dans la plupart des pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord, la participation des communautés locales, du secteur privé et de la société civile à la gestion des forêts et des parcours demeure faible. Si l'on considère chaque sous-secteur, la situation de la foresterie est bien meilleure que celle des parcours car les initiatives de gestion des ressources faisant appel à des communautés locales dans ce dernier cas sont limitées, voire inexistantes. En outre, les investissements privés en faveur de la mise en valeur des forêts et des parcours sont insuffisants.

18. Les institutions publiques chargées des forêts et des parcours continuent de jouer un rôle dominant dans la région. Il n'en est pas moins indispensable de revoir leurs valeurs, fonctions et structures essentielles. Il convient d'opérer les changements nécessaires pour répondre aux besoins du processus participatif et de la bonne gouvernance des écosystèmes liés aux forêts et aux parcours.

## **G. Effets des principales conventions internationales relatives aux forêts**

19. Le secteur des forêts et des parcours occupe une place prépondérante au sein de la plupart des conventions, politiques et programmes d'action internationaux, en particulier ceux liés aux trois conventions de Rio. Malgré cela, seuls quelques pays ont conçu leurs stratégies relatives aux forêts et aux parcours en synergie avec ces processus. Bien que certaines politiques et stratégies ayant trait aux forêts et aux parcours semblent faire référence à la biodiversité, au changement climatique ou à la désertification, il ne s'agit jamais de reprendre le libellé ni de s'appuyer sur les activités de ces conventions et processus mondiaux.

20. La présence effective de forestiers et d'institutions des forêts à toutes les étapes du processus décisionnel, ainsi que leur participation aux sessions internationales de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, ainsi qu'à des tribunes sectorielles et intersectorielles, peut offrir des possibilités de financement pour la mise en œuvre de résolutions et d'activités liées aux forêts et aux parcours.

21. Dans la plupart des politiques et stratégies des différents pays, il est fait référence très discrètement, tout au plus, aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et à leurs conséquences sur le secteur des forêts et des parcours. Au vu de la suppression progressive des OMD et du lancement de la phase de mise en œuvre des ODD, il est capital de réviser les politiques, stratégies et programmes d'action relatifs aux forêts et aux parcours afin de mettre en lumière la contribution de ces secteurs vitaux.

## **III. Domaines d'intervention et de réflexion possibles**

22. Compte tenu des points faibles mis en évidence par l'analyse des politiques et stratégies relatives aux forêts et aux parcours dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, il est essentiel de réviser les instruments concernés. Ces révisions doivent viser à créer un cadre juridique et institutionnel propice à une mise en œuvre efficace des politiques, stratégies et programmes d'action relatifs aux forêts et aux parcours, à une contribution accrue du secteur au développement national et à la concrétisation progressive de la gestion durable des écosystèmes sylvopastoraux.

23. La formulation de programmes ayant trait aux forêts et aux parcours doit se fonder sur une évaluation objective du rôle que joue actuellement le secteur des forêts et des parcours et du potentiel qu'il présente dans le contexte des efforts nationaux de développement.

### **A. Intégrer la planification et la programmation du développement national**

24. Au niveau stratégique (politique et stratégie), les rôles assignés au secteur des forêts et des parcours s'agissant de la contribution à l'économie nationale, à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté doivent être pris en considération de façon systématique à l'étape de la programmation et transcrits sous la forme d'actions opérationnelles assorties de cibles quantitatives et qualitatives, d'allocations budgétaires annuelles et d'indicateurs spécifiques aux fins du suivi et de l'évaluation.

### **B. Favoriser une approche fondée sur les paysages**

25. Les forêts et les parcours doivent être non seulement associés entre eux mais aussi intégrés à d'autres utilisations des terres, en particulier l'agriculture et la gestion des terres. Dans le cadre de ce processus, il est recommandé de tenir compte des interventions, projets et initiatives portant sur les paysages qui sont en cours de mise en œuvre ou ont été achevés et étudiés par la FAO et d'autres organisations, et de renforcer le dialogue régional sur les moyens et les outils permettant une collaboration régionale et nationale sur des approches plus intégrées en matière de gestion à l'échelle des écosystèmes. Il s'agit notamment de l'évaluation et du suivi des ressources, de l'harmonisation des termes et définitions applicables aux forêts et aux parcours, ainsi que des critères et indicateurs concernant la gestion durable des forêts et des parcours.

### **C. Promouvoir les biens et services issus des forêts et des parcours et le paiement des services écosystémiques**

26. La reconnaissance et la visibilité accrues des forêts et des parcours au sein des cadres de priorités au Proche-Orient et en Afrique du Nord passent par une meilleure compréhension du rôle social et économique de ce secteur, ce qui permettrait aussi de maintenir et d'améliorer les contributions multiples de celui-ci.

27. Enfin, il sera nécessaire de disposer de chiffres réalistes pour estimer la valeur économique et sociale des forêts et des parcours, ainsi que la relation intrinsèque de ceux-ci à d'autres secteurs, tout en s'efforçant de faire apparaître l'importante diversité des biens et services marchands et non marchands. La mise en œuvre d'un système de PSE s'en trouvera grandement facilitée. Il serait possible de s'appuyer sur des exemples d'investissements réalisés dans le secteur des forêts et des parcours par le truchement de l'écotourisme. La création de fonds forestiers alimentés par les taxes que paieraient d'autres secteurs pourrait être envisagée.

### **D. Synergies avec des conventions et des processus**

28. Les pays de la région doivent, prioritairement, promouvoir des synergies entre les trois conventions de Rio et avec le secteur des forêts et des parcours, y compris mettre en place des systèmes d'alerte rapide, établir des cadres nationaux unifiés et améliorer la coordination intersectorielle avec les parties prenantes chargées des forêts et des parcours. Les rapports portant sur les forêts et les parcours (FRA, rapport sur les critères et indicateurs pour la gestion durable des forêts) doivent servir de base aux rapports présentés dans le cadre des différentes conventions.

29. Le nouveau concept de neutralité en matière de dégradation des terres – fondé sur les ODD – contribuera, d'une part, à la lutte contre la désertification et la dégradation des terres et, d'autre part, à l'adaptation au changement climatique et à l'adaptation aux effets de ce phénomène. Son application dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord permettra certainement de mieux intégrer le secteur des forêts et des parcours dans les préoccupations afférentes au changement climatique.

30. L'adoption récente des ODD, en particulier les objectifs 15 et 6, et la mise en œuvre des objectifs stratégiques (OS) de la FAO appellent une nouvelle approche en matière de politiques et de stratégies relatives aux forêts et aux parcours.

### **E. Tirer parti d'une économie verte**

31. Compte tenu de l'importance que revêt l'estimation des services écosystémiques et de son application systématique à la planification, au financement et à la prise de décision au niveau national, il est essentiel de promouvoir une compréhension profonde de ces concepts et des mesures de politique générale nécessaires:

- amorcer un dialogue avec les parties concernées afin de traiter les priorités relatives à la transition vers une économie verte et faire en sorte que la contribution des forêts et des parcours bénéficie à tous;
- analyser le rôle des forêts et des parcours afin de favoriser cette transition, de proposer des approches et des mesures visant à renforcer la contribution du secteur des forêts et des parcours à une économie durable, et de suggérer des moyens de faire mieux connaître le rôle multifonctionnel des forêts et des parcours dans cette question nouvelle;
- recenser les possibilités supplémentaires de coopération et de synergies internationales, régionales et entre les pays afin de renforcer les capacités dans le domaine du suivi et de l'évaluation des ressources et des services issus des forêts et des parcours, et d'aider les pays à renforcer efficacement ces écosystèmes.

32. Il sera nécessaire d'élaborer des mesures et des incitations (produits) spécifiques pour attirer les investissements du secteur privé. Les investissements verts permettront certainement de mettre en place des mécanismes adaptés de PSE.

### **F. Renforcer le processus participatif et généraliser la bonne gouvernance**

33. Les politiques nationales relatives aux forêts et aux parcours devront faciliter la participation de la population à la mise en valeur et à la conservation des forêts et des parcours, et permettre d'intensifier et de diversifier la fourniture de biens et services issus des arbres, des forêts et des parcours. Elles devront s'appuyer davantage sur la participation de la population et sur les organisations locales. Il sera peut-être nécessaire d'adapter la législation existante afin de transférer au moins une partie des responsabilités et des avantages aux populations locales. Il est indispensable de créer des systèmes d'assistance technique d'un bon rapport coût/efficacité et des mécanismes de crédit et d'incitation afin de stimuler l'intérêt et la participation de la population dans le domaine de la gestion des forêts et des parcours (par exemple, en établissant des modalités de partage équitable des avantages en faveur des communautés locales et des groupes d'utilisateurs dans le cas de la Tunisie).

34. Afin de remplir les conditions inhérentes aux processus participatifs et à la bonne gouvernance des écosystèmes liés aux forêts et aux parcours, il convient de clarifier la mission des institutions chargées des questions relatives aux forêts et aux parcours et de définir les responsabilités et les rôles de chaque acteur, en particulier de réexaminer les valeurs, fonctions et structures essentielles des entités publiques du secteur forestier et d'y apporter les changements nécessaires.

35. Il faut élaborer des mesures d'adaptation communes sur la base des similitudes qui existent entre les forêts du Proche-Orient et d'Afrique du Nord. Pour ce faire, il est indispensable d'échanger des informations sur les stratégies adoptées à cet égard, en particulier dans plusieurs domaines: promotion des organisations locales (associations d'utilisateurs des forêts et des parcours, groupes de pasteurs, etc.), planification communautaire de la foresterie, mécanismes et outils de cogestion des ressources naturelles, concessions forestières et partenariats public-privé.



## **G. Stratégie de communication efficace et constructive**

36. Il sera nécessaire d'élaborer une stratégie de communication intégrée, en collaboration avec les membres du Réseau de communicants du Proche-Orient, afin d'assurer la promotion des forêts et des parcours, ainsi que des biens et services connexes, aux niveaux local, national et régional. Cet outil permettra de sensibiliser les différents partenaires et parties prenantes du secteur. Une telle stratégie contribuerait aussi à mobiliser des fonds au profit de la mise en valeur des forêts et des parcours.

## **H. Renforcer la collaboration intersectorielle**

37. Les pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord ne possèdent pas tous la même expérience en ce qui concerne la coordination au sein du secteur des forêts et des parcours, ainsi qu'entre celui-ci et d'autres secteurs ayant trait aux ressources naturelles. Si certains pays ont pu élaborer un cadre institutionnel intégré, qui associe la gestion et la foresterie, d'autres sont dotés d'entités distinctes qui s'occupent des forêts et des parcours, ce qui complique la coordination et l'intégration des politiques, stratégies et programmes forestiers<sup>2</sup>. Le problème de la coordination et de l'intégration intersectorielle devient encore plus ardu lorsque l'on prend en considération d'autres utilisations des terres, comme l'agriculture. Il faudrait que les pays étudient tous les moyens possibles d'améliorer la coordination intersectorielle afin d'être en mesure de gérer durablement leurs ressources naturelles. Pour ce faire, il serait peut-être nécessaire qu'ils révisent et actualisent leurs politiques et stratégies relatives aux forêts et aux parcours afin de favoriser les liens entre les secteurs et, partant, de traiter plus efficacement les problèmes nationaux et mondiaux qui les empêchent de remplir leurs obligations aux niveaux national et international, surtout à la lumière des ODD, de la neutralité en matière de dégradation des terres, et des autres processus connexes.

## **I. Promouvoir la collaboration régionale**

38. Il est capital de renforcer la collaboration régionale et d'utiliser les plateformes régionales existantes sous l'égide de la FAO, de la Ligue des États arabes (LEA) et d'autres organisations intergouvernementales et de créer des réseaux régionaux de communication et de mutualisation d'informations, si nécessaire, afin de faciliter les échanges sur les problèmes communs et les enseignements tirés. Cette coopération régionale permettra de transposer l'expérience acquise par les pays en ce qui concerne l'élaboration d'outils et de mécanismes visant à transcrire les priorités de politique générale comme la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté (mentionnées explicitement dans les ODD) sous la forme d'objectifs stratégiques, de plans d'action et d'activités concrètes spécifiques.

## **IV. Points à examiner**

39. Les pays pourraient envisager:

- de réviser ou de renforcer leurs politiques relatives aux forêts et aux parcours, en veillant à l'engagement profond de toutes les parties prenantes, afin de consolider les grandes orientations et le cadre stratégique au niveau national;
- de préciser les contributions des ressources issues des forêts et des parcours aux économies nationales, ainsi qu'à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté, tout en étudiant les synergies possibles avec d'autres utilisations des terres comme l'agriculture.

---

<sup>2</sup> FAO (2013). *Challenges in adopting integrated approach to managing forests and rangelands in the Near East region*. Bureau régional pour le Proche-Orient (Le Caire).

40. Les pays souhaiteront peut-être solliciter l'aide de la FAO en vue:
- d'améliorer leur estimation des ressources issues des forêts et des parcours, de renforcer les liens entre les politiques et activités relatives aux forêts et aux parcours, d'une part, et les ODD et les conventions de Rio, d'autre part, ainsi que de favoriser la transition vers une économie verte.